

Direction de l'Aménagement  
et du Développement Territorial  
Service Economie - Emploi  
Guichet « Accueil personnalisé Entreprises/Commerces »  
Tél : 04 72 23 48 46  
[vgonzalez@mairie-saint-priest.fr](mailto:vgonzalez@mairie-saint-priest.fr)

## **DECLARATION DE LICENCE VENTE A EMPORTER**

Déclaration à effectuer 15 jours au moins avant le début de l'exploitation du débit de boissons  
(art.L.3331-2, L3332-3, L3332-4-1 du CSP)

### **LISTE DES PIECES A FOURNIR (ORIGINAL ET COPIE)**

- Carte d'identité ou Passeport de l'exploitant
- Permis de vente alcoolique de l'exploitant pour les commerces ouverts de 22h à 8h, les sites internet et les commerces de livraison
- Extrait Kbis définitif du registre de commerce de Lyon mentionnant l'enseigne de l'établissement
- Statuts de la société avec la nomination de l'exploitant du débit de boissons
  - SARL : PV d'assemblée général de nomination du gérant
  - SAS : Pouvoir du Président ou du Directeur d'exploitation
- Bail commercial mentionnant l'activité autorisée et l'agrément du bailleur, en cas de reprise du bail

### **Pièces complémentaires à fournir en cas de :**

- Cession de fonds de commerce ⇒ acte de vente enregistré aux impôts
- Cession de parts sociales ⇒ acte de cession enregistré aux impôts et statuts mis à jour
- Location-gérance ⇒ contrat de location enregistré aux impôts et extrait Kbis du propriétaire de la licence
- Changement de l'exploitant ⇒ PV de démission de l'ancien exploitant
- Association ⇒ fiche INSEE et récépissé de déclaration de l'association

**Déclaration uniquement sur rendez-vous**